



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 juin 2014
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-quatrième session

2-27 juin 2014

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-quatrième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Hiroshi Onuma (Japon)

Additif

Projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017

[Point 3 b)]

Programme 25 Services de gestion et d'appui

1. À ses 8^e et 13^e séances, les 5 et 9 juin 2014, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 25 (Services de gestion et d'appui) du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 [A/69/6 (Prog. 25)]. Il était également saisi d'un document de travail sur la question (E/AC.51/2014/CRP.2).
2. Le Secrétaire général adjoint à la gestion a présenté le programme et répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité.

Débat

3. Les délégations ont exprimé leur soutien général aux objectifs d'ensemble du programme et salué le rôle important qu'il a joué en fournissant un appui et des services indispensables aux fins de l'exécution du programme de travail de l'Organisation. L'efficacité et l'efficience des services fournis par le Secrétariat et les bureaux hors Siège touchant aux finances, aux ressources humaines, à l'appui et à l'informatique et aux communications ont été saluées.



4. On a fait observer que la résolution 66/257 de l'Assemblée générale sur les progrès accomplis dans l'élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies n'avait pas été prise en compte dans l'ensemble des textes portant autorisation du programme.

5. Des précisions ont été demandées au sujet de la référence au Conseil de sécurité dans le paragraphe 25.2. Des précisions ont également été demandées au sujet de la révision apportée au paragraphe 25.4, notamment en ce qui concerne l'auto-évaluation et les rapports relatifs à l'exécution des programmes à présenter le moment venu aux États Membres, l'objectif étant de faire en sorte que l'Organisation axe pleinement son activité sur les résultats.

6. En ce qui concerne le projet de progiciel de gestion intégré dénommé « Umoja », des préoccupations ont été exprimées au sujet du calendrier révisé d'exécution du projet, de la maîtrise de l'ensemble des coûts et des gains réalisables. Il a été recommandé d'axer davantage sur les résultats les indicateurs de succès de cette composante.

7. Certains ont fait remarquer que la mention d'un nouveau modèle de prestation de services au paragraphe 25.7 était prématurée, la proposition y relative n'ayant pas encore été présentée à l'Assemblée générale.

8. Une question a été posée au sujet de la suppression de la mention de l'administration de la justice au paragraphe 25.11. Certaines délégations se sont dites préoccupées par le fait que le paragraphe 25.14 ne mentionnait pas les services de bibliothèque.

9. S'agissant du sous-programme 1 (Services de gestion, administration de la justice et services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination), des questions ont été posées sur les modalités selon lesquelles le Département de la gestion suivait les politiques, les procédures et le contrôle interne dans l'Organisation. Des précisions ont été demandées sur le nombre de jours nécessaire au traitement des dossiers dont était saisi le Comité des marchés du Siège, et sur le mandat imparti à titre expérimental, dont il est question au paragraphe 25.18.

10. S'agissant du sous-programme 2 (Planification des programmes, budget et comptabilité), certains intervenants ont estimé que les réalisations escomptées de la composante 1 devaient faire mention du budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux. La mention de l'organisation de réunions d'information informelles à l'alinéa d) du paragraphe 25.22 a été saluée en ce qu'elle renforcerait la transparence et favoriserait le dialogue. Des éclaircissements ont été demandés sur l'évolution des indicateurs de succès a) ii) mentionnés au titre de la composante 3. Des précisions ont été demandées sur les efforts déployés par le Département en vue d'améliorer le respect des délais de présentation des rapports budgétaires et des états des incidences sur le budget-programme à la Cinquième Commission.

11. S'agissant du sous-programme 3 (Gestion des ressources humaines), des éclaircissements ont été demandés sur les priorités établies dans le domaine de la gestion des ressources humaines. Il a été dit qu'il fallait affiner les indicateurs de succès, en y incluant notamment un mécanisme permettant de suivre le nombre des mentions confirmant de bons résultats et des sanctions infligées pour des résultats insatisfaisants, et que les indicateurs devaient être précis et mesurables. Certains

étaient d'avis que, parallèlement à l'importance qu'attachait l'Organisation à la répartition géographique équitable et à la représentation équilibrée des sexes dans le recrutement de son personnel, il convenait de mettre l'accent sur les qualifications des différents candidats, comme l'avait réaffirmé l'Assemblée générale dans ses résolutions 63/250 et 65/247. Certains ont déclaré craindre que le recours croissant à des fonds extrabudgétaires pour financer les postes ne compromette le maintien des réalisations escomptées et des indicateurs de succès relatifs à la répartition géographique et à l'égalité des sexes. Des délégations ont pris note des modifications figurant dans le document E/AC.51/2014/CRP.2.

12. Quant au sous-programme 4 (Services d'appui), une question a été posée au sujet de la mention des dispositifs d'aménagement souples dans l'exposé de la stratégie, alors que ceux-ci n'étaient pas approuvés par l'Assemblée générale. En outre, la question a été posée de savoir s'il existait des directives claires concernant l'utilisation de salles de réunion par les États Membres et les modalités selon lesquelles les frais y relatifs leur étaient imputés. Il a été demandé de préciser le sens de l'expression « neutralité climatique » figurant à l'alinéa i) du paragraphe 25.45. On a estimé que les principes de base applicables à la passation des marchés devaient être conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

13. Le Comité a fait observer qu'il importait de veiller à l'équilibre entre les sexes et à la représentation géographique au Secrétariat, en particulier aux échelons supérieurs, tout en appliquant l'Article 101 de la Charte des Nations Unies et les dispositions pertinentes des résolutions de l'Assemblée générale qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation.

Conclusions et recommandations

14. Le Comité a souligné qu'il importait que l'Organisation continue d'optimiser l'utilisation de l'espace en adaptant les locaux requis aux besoins opérationnels et fonctionnels.

15. Le Comité a noté, au vu de l'orientation générale du programme 25, que le Secrétaire général entendait mettre en œuvre de grandes mesures de réforme de la gestion; il a rappelé les résolutions 66/257 et 68/264 de l'Assemblée générale sur l'application du principe de responsabilité au Secrétariat, et constaté avec satisfaction les efforts déployés par le Département de la gestion pour renforcer l'application du principe de responsabilité par les institutions et les hauts fonctionnaires de manière à améliorer l'efficacité de l'Organisation et faire en sorte que ses activités soient axées sur les résultats.

16. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du programme 25 (Services de gestion et d'appui) du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017, sous réserve des modifications et des observations du Comité ci-après :

Orientation générale

Paragraphe 25.2

Remplacer le paragraphe par le texte ci-après :

« Les textes portant autorisation du programme sont divers articles de la Charte des Nations Unies, à savoir les Articles 8, 17, 97, 100 et 101, du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, du Statut et du Règlement du personnel, et du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, les résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale et ses résolutions annuelles successives sur l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'ONU, ainsi que ses résolutions 52/12 A et B, 57/300, 58/269, 60/1, 60/260, 60/283, 63/262, 66/246, 66/257, 67/253 et 68/264. »

Paragraphe 25.7

Remplacer la dernière phrase par le texte suivant :

« L'intégration et le regroupement de certaines opérations administratives dans des services communs figureront dans le projet de nouveau modèle de prestations de services que le Secrétaire général doit présenter à l'Assemblée générale pour examen et approbation. »

Paragraphe 25.11

Après la deuxième phrase, insérer une nouvelle phrase libellée comme suit :

« Dans le cadre de son mandat et en étroite coopération avec d'autres structures pertinentes du Secrétariat, le Département continuera de renforcer le système d'administration de la justice prévu par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/261 et ses résolutions ultérieures sur la question, qui traitent notamment des problèmes que pose le recours à des procédures formelles et non formelles pour le fonctionnement rationnel, efficace et équitable du système. »

Paragraphe 25.14

Supprimer la quatrième phrase.

Paragraphe 25.17

Remplacer la deuxième phrase par le texte suivant :

« Le Bureau continuera de renforcer le cadre de responsabilisation du Secrétariat conformément à la section I de la résolution 66/257 et aux résolutions 67/253 et 68/264 de l'Assemblée générale pour aider le Secrétaire général à asseoir une tradition de responsabilité et de transparence, comme il s'y est engagé. ».

A. Siège

Sous-programme 1

Services de gestion, administration de la justice et services
à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité
du programme et de la coordination

Composante 1

Services de gestion

Indicateurs de succès

Dans l'indicateur de succès a) ii), après le mot « application », insérer les termes « en temps opportun ».

Ajouter un nouvel indicateur, au titre du point b) iii), libellé comme suit :

« iii) Augmentation du nombre de recommandations des organes de contrôle mises en œuvre en ce qui concerne le renforcement de l'application du principe de responsabilité au sein de l'Organisation ».

Composante 2

Projet de progiciel de gestion intégré

Le Comité a souligné qu'il importait de continuer à appuyer la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré Umoja et l'harmonisation des modalités de fonctionnement dans l'ensemble de l'ONU.

Le Comité a souligné également qu'il importait de veiller à la bonne gouvernance, au contrôle et à l'application du principe de responsabilité dans le cadre du projet Umoja et de respecter les calendriers établis pour son exécution.

Indicateurs de succès

Renommer b) i) l'indicateur de succès b), et ajouter un nouvel indicateur de succès b) ii), libellé comme suit :

« ii) Réduction du délai de fourniture des services d'appui demandés ».

Sous-programme 2

Planification des programmes, budget et comptabilité

Composante 1

Planification des programmes et établissement du budget

Réalisations escomptées du Secrétariat

Dans la réalisation escomptée a), insérer la mention suivante à la fin : « et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux », et dans la réalisation escomptée b), insérer la mention suivante à la fin : « internationaux et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux ».

Ajouter une nouvelle réalisation escomptée c), libellée comme suit :

« c) Renforcement de la transparence et du dialogue avec les États Membres dans le processus de présentation du plan-programme biennal, du budget-programme et des budgets des tribunaux pénaux internationaux et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, au Règlement et aux règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale ».

Indicateurs de succès

Ajouter un nouvel indicateur de succès c), libellé comme suit :

« c) Réponses obtenues notamment par des enquêtes d'évaluation sur la transparence et le dialogue menées par le Secrétariat en vue de l'élaboration du plan-programme biennal, du budget-programme et des budgets des tribunaux pénaux internationaux et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux ».

Stratégie

Paragraphe 25.22

À la fin de l'alinéa a), supprimer le mot « et » avant le membre de phrase « d'en assurer le suivi » et ajouter la mention ci-après à la fin de la phrase : « et de conseiller les départements et les bureaux dans ces domaines ».

Remplacer le libellé de l'alinéa c) par le texte suivant :

« c) D'établir et de présenter aux organes délibérants les documents suivants : l'esquisse budgétaire du Secrétaire général; les budgets-programmes biennaux, notamment les budgets des missions politiques spéciales, et les budgets des tribunaux pénaux internationaux et du mécanisme international chargé d'exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux; les rapports sur l'exécution du budget; et d'autres rapports sur des questions budgétaires, notamment les états des incidences des nouvelles activités sur le budget-programme présentés en temps voulu, ainsi que les propositions révisées ou supplémentaires au titre du budget-programme; »

Ajouter un nouveau paragraphe 25.22 f), libellé comme suit :

« f) Renforcer les systèmes et les procédures d'établissement de rapports concernant l'exécution des budgets-programmes et les fonds extrabudgétaires afin de veiller à l'utilisation économique et rationnelle des ressources ».

Composante 3
Comptabilité, contributions et information financière

Indicateurs de succès

Dans l'indicateur de succès b) ii), remplacer les mots « 30 jours » par les mots « 15 jours ».

Au début de l'indicateur de succès c), remplacer le mot « nombre » par les mots « Augmentation du ».

Sous-programme 3
Gestion des ressources humaines

Composante 2
Planification stratégique et recrutement et affectations

Indicateurs de succès

Remplacer l'énoncé de l'indicateur de succès a) i) par le texte suivant :

« i) Augmentation du pourcentage des candidats sélectionnés pour des postes soumis à la répartition géographique originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés ».

Remplacer l'énoncé de l'indicateur de succès d) par le texte suivant :

« Nombre de mouvements de personnel dans le cadre de la mobilité volontaire et du dispositif de gestion de la mobilité, notamment le nombre de déplacements entre lieux d'affectation classés difficiles et lieux d'affectation non difficiles ».

Composante 3
Perfectionnement, valorisation et administration des ressources humaines

Réalisations escomptées du Secrétariat

Ajouter une nouvelle réalisation escomptée d), libellée comme suit :

« d) Renforcement de la crédibilité de la gestion de la performance ».

Indicateurs de succès

Ajouter un nouvel indicateur a) iii), libellé comme suit :

« iii) Augmentation du niveau de satisfaction des stagiaires suivant des cours de formation quant à la qualité, et à la pertinence de ces cours ».

Ajouter un nouvel indicateur de succès d), libellé comme suit :

« d) Achèvement en temps voulu de l'évaluation et de la notation des fonctionnaires par le personnel d'encadrement ».

Composante 5
Systèmes d'information ressources humaines

Réalisations escomptées du Secrétariat

Ajouter une nouvelle réalisation escomptée b), libellée comme suit :

« b) Veiller à améliorer la facilité d'utilisation des systèmes informatiques destinés à la gestion des ressources humaines ».

Indicateurs de succès

Ajouter un nouvel indicateur de succès b) , libellé comme suit :

« b) Augmentation du taux de satisfaction exprimée par les usagers du système ».

Sous-programme 4
Services d'appui

Composante 1
Installations et services commerciaux

Le Comité a souligné que le Bureau des services centraux d'appui devait continuer à fournir des orientations de politique générale et à prendre des mesures de contrôle en ce qui concerne la gouvernance et la gestion des projets.

Indicateurs de succès

Renommer d) i) l'indicateur de succès d), et ajouter un nouvel indicateur de succès d) ii) libellé comme suit :

« ii) Augmentation du pourcentage de billets d'avion achetés par l'Organisation deux semaines au moins avant la date de départ ».

Stratégie

Paragraphe 25.46

Remplacer le libellé de l'alinéa c) par le texte suivant :

« c) Améliorer l'utilisation de l'espace par une planification à long terme de l'occupation des bureaux favorisant la productivité et le bien-être des usagers ».

Remplacer le libellé de l'alinéa f) par le texte suivant :

« f) Continuer d'assurer l'efficacité et la rationalité des services de voyage, conformément à la section VI de la résolution [67/254 A](#) de l'Assemblée générale, et des services de transport, en appliquant les pratiques de référence et en travaillant en étroite coopération et en concertation avec les autres organismes des Nations Unies; »

À l'alinéa i), remplacer l'expression « la neutralité climatique » par « économiser l'énergie ».

Composante 3
Continuité des opérations

Indicateurs de succès

Ajouter un nouvel indicateur a) iii), libellé comme suit :

« iii) Maintien du nombre de programmes de formation annuels à l'intention des décideurs appelés à agir en cas de crise ».

B. Office des Nations Unies à Genève

Sous-programme 4
Services d'appui (Genève)

1. Objectif de l'Organisation

Indicateurs de succès

Remplacer l'énoncé de l'indicateur de succès c) par le texte suivant :

« c) Augmentation du pourcentage de billets d'avion achetés par l'Organisation deux semaines au moins avant la date de départ. »

C. Office des Nations Unies à Vienne

Sous-programme 4
Services d'appui (Vienne)

1. Objectif de l'Organisation

Indicateurs de succès

Remplacer l'énoncé de l'indicateur de succès b) par le texte suivant :

« b) Augmentation du pourcentage de billets d'avion achetés par l'Organisation deux semaines au moins avant la date de départ. »

D. Office des Nations Unies à Nairobi

Sous-programme 4
Services d'appui (Nairobi)

1. Objectif de l'Organisation

Indicateurs de succès

Remplacer l'énoncé de l'indicateur de succès c) par le texte suivant :

« c) Augmentation du pourcentage de billets d'avion achetés par l'Organisation deux semaines au moins avant la date de départ. »